

DÉCRET D'EXTRADITION DE MOUKHTAR ABLIAZOV

Mignard craint "une corruption de notre ordre juridique"

Paris Match | Publié le 12/10/2015 à 17h46 | Mis à jour le 13/10/2015 à 11h57

Kahina Sekkai



Au premier plan, l'avocat Jean-Pierre Mignard, à côté de Madina Abliazova et de Peter Sahlas.

AFP PHOTO / ALAIN JOCARD

Le Premier ministre Manuel Valls a signé le décret d'extradition de Moukhtar Abliazov vers la Russie. Ses avocats, dont Jean-Pierre Mignard, craignent que cet opposant notoire au président kazakh ne soit renvoyé vers son pays.

«C'est un décret de mise à mort de M. Abliazov». Les mots de Jean-Pierre Mignard sont forts, à l'image de sa colère. Son client, Moukhtar Abliazov, a reçu la semaine dernière l'annonce du décret qui autorise son extradition vers la Russie, qui le recherche pour escroquerie. Des faits

au «fondement fallacieux», affirme le ténor français, qui est un des avocats membre de la défense de cet homme d'affaires kazakh, un des plus farouches opposants au président Noursoultan Nazarbaïev. «C'est un service rendu par la fédération de Russie au Kazakhstan», assure Me Mignard. «La France est le seul pays à croire que M. Abliazov pourrait bénéficier d'un procès équitable en Russie», complète son homologue américain Peter Sahlas. Neuf pays européens ont déjà refusé d'extrader des proches de Moukhtar Ablyazov –l'Italie a même accordé l'asile politique à son épouse Alma et leur fillette, après qu'elles ont **toutes deux été expulsées vers le Kazakhstan en mai 2013**.

Condamné pour outrage en Angleterre, Moukhtar Abliazov est accusé d'escroquerie au Kazakhstan et en Russie. Cet opposant notoire au président **Noursoultan Nazarbaïev** est soupçonné par la justice de son pays d'avoir détourné entre cinq et 10 milliards de dollars de la BTA Bank, qu'il dirigeait, et d'avoir pratiquement mené la banque à la faillite, menant à sa nationalisation. Des accusations qu'il rejette, assurant être poursuivi pour avoir tenu tête au président dont il fut proche et même un temps ministre avant de basculer dans l'opposition.

"La Russie n'applique pas les dispositions du droit international"

Les deux défenseurs étaient réunis ce lundi après midi à Paris avec Madina Abliazova, la fille de Mukhtar Abliazov. La jeune femme, mère de deux jeunes enfants, est venue de Suisse où elle vit pour rencontrer la presse. «C'est peu

dire que nous sommes déçus et tristes», explique Madina Abliazova, qui voit son père une à deux fois par mois au parloir de Fleury-Mérogis. «Nous sommes déçus par la France, le pays qui défend historiquement les droits de l'Homme, qu'ils envoient mon père dans les prisons de Poutine, fondées par Staline», poursuit-elle.

La crainte des proches de Moukhtar Abliazov est double: qu'il soit détenu dans des conditions douteuses en Russie et qu'il soit extradé vers le Kazakhstan par la suite. «La Fédération de Russie n'applique pas les dispositions du droit international. Elle les viole», affirme Jean-Pierre Mignard, prenant l'exemple de la situation en Crimée et soulignant l'impuissance de la France dans cette affaire. Pour Me Mignard, «la Russie a quitté l'ordre juridique européen» et ne se soumettra donc pas aux conditions posées par la France. Et la défense d'Abliazov de s'attarder sur l'identité du juge russe qui a ordonné l'arrestation du Kazakh: Alexeï Krivoruchko, qui figure sur [la liste Magnitski](#), qui contient le nom des personnes liées à la mort, en détention en 2009, de l'avocat Sergueï Magnitski. Le magistrat, qui avait également ordonné l'interpellation de l'opposant russe Alexeï Navalny, est le «juge préposé aux basses œuvres», selon les mots de Me Mignard.

"Une corruption de notre ordre juridique"

Pour les avocats qui défendent Moukhtar Abliazov, «il n'y a pas de coïncidence entre la prise de ce décret et la venue prochaine de M. Nazarbaïev en France». Me Mignard, pourtant proche de François Hollande, ne mâche pas ses

mots à l'encontre de l'exécutif et assure n'avoir pas discuté -pour l'instant- de l'affaire avec le Président: «Il fait son travail, je fais le mien. Ce n'est visiblement pas le même. Nous pouvons jeter sur les événements des regards différents et parfois même publiquement divergents.»

«L'affaire a largement corrompu les règles du droit français et l'organisation même des procédures judiciaires», assure-t-il, parlant des «liens stupéfiants entre l'avocat de la banque du Kazakhstan et un haut magistrat de la cour d'Aix-en-Provence», cour qui avait autorisé l'extradition de l'oligarque. Selon lui, l'affaire Abliazov pourrait créer un dangereux précédent pour la justice française: «Cette affaire va bien au-delà du simple cas de M. Abliazov. Il y a peu à peu une corruption de notre ordre juridique, de notre société démocratique, dans les relations que nous avons avec un certain nombre d'Etats dont notamment l'Etat russe, qui pose de très, très sérieuses questions. Elles doivent appeler à se réveiller et à la vigilance.»

La prochaine étape est l'appel devant le Conseil d'Etat, qui sera bientôt formulé par la défense de Moukhtar Abliazov. En cas d'échec, les avocats promettent d'aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'Homme –et dans tous les cas, ces appels sont suspensifs. En attendant une décision de justice définitive, Moukhtar Abliazov est emprisonné en région parisienne. «Il est en bonne santé, dans un bon état d'esprit. Je pense qu'il était plus prêt que nous [à recevoir la nouvelle]. Il s'attend à tout», explique Madina Abliazova. «Mon père est toujours déterminé», conclut-elle.